



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 25 MAI 2023**

**NOMBRE DE MEMBRES**

**Afférents au Conseil Municipal : 39**

**En exercice : 39**

**Ayant pris part à la délibération : 38**

Mis en ligne le 01 juin 2023

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-cinq du mois de mai à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de VITROLLES a été assemblé au lieu habituel de ses séances, sur la convocation qui lui a été adressée par le Maire, conformément aux, articles. L 2121.10 à L 2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de M. GACHON Loïc, Maire.

Étaient présents à cette assemblée tous les conseillers municipaux à l'exception de :

**Présents :** M. GACHON - Mme CZURKA - M. AMAR - Mme MORBELLI - M. MERSALI - Mme CUILIERE - M. GARDIOL - Mme ATTAF - M. PORTE - Mme NERSESSIAN - M. MICHEL - M. RENAUDIN - Mme HAMOU-THERREY - Mme MICHEL - Mme RAFIA - Mme ROSADONI - Mme BERTHOLLAZ - M. DE SOUZA - Mme ROVARINO - Mme LEHNERT - M. JESNE - M. SAURA - M. MENGEAUD - M. SAHRAOUI - M. FERAL - M. BOCCIA - Mme SAHUN - M. ALLIOTTE - M. SANCHEZ - Mme PIOMBINO - M. GACHET - Mme CONTICELLO

**Pouvoirs :**

M. PIQUET à Mme ROSADONI  
Mme DESCLOUX à Mme HAMOU-THERREY  
M. OULIE à Mme BERTHOLLAZ  
Mme CHAUVIN à M. MERSALI  
Mme CARUSO à Mme MICHEL  
M. MONDOLONI à Mme MORBELLI

**Absents :**

M. BORELLI

**Secrétaire de séance :** M. Malick SAHRAOUI

**RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITE 2021 DE LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC « EXPLOITATION DES MARCHES FORAINS »**

**N° Acte : 7.4**

Délibération n°23-83

Vu l'article L.1411-1 et R.1411-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales  
Vu les articles L.3121-1, L.3124-1, L.3126-1et R.3126-1 du Code de la Commande Publique,  
Vu les délibérations du Conseil Municipal n°16-282 du 15 décembre 2016 et n°17-99 du 18 mai 2017, relatives au nouveau contrat de concession de service public (DSP) des marchés forains  
Vu la réactualisation du tarif des droits de place et de la redevance - Applicable du 1<sup>er</sup> juillet 2021 au 30 juin 2022 » ;

Vu le contrat de concession n°16 I 001 pour l'exploitation du service public des marchés forains d'approvisionnement de la Ville de Vitrolles ;

R E P U B L I Q U E F R A N C A I S E

Vu l'avenant n°1 au contrat de concession notifié le 5 octobre 2021 ;  
Vu l'avenant n°2 au contrat de concession notifié le 31 mars 2022;

Considérant l'approbation du rapport annuel d'activité 2021 de la société DADOUN Père et Fils par la Commission Consultative des Services Publics Locaux, réunie le 8 février 2023;

Il est rappelé que lors de la séance du Conseil Municipal du mois de mai 2017, le contrat d'affermage pour l'exploitation des marchés forains a été attribué à la société DADOUN Père et Fils. Il a pris effet à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2017 et il a été conclu pour une durée de cinq ans ; il a été prolongé par un avenant n°2 notifié le 31 mars 2022 jusqu'au 30 juin 2023.

Les membres de l'Assemblée sont informés, conformément à l'article L1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, que la société DADOUN Père et Fils, délégataire des marchés forains sur la commune de Vitrolles, a transmis son rapport annuel d'activité 2021 dans les délais réglementaires. Ce dernier a été approuvé par la Commission Consultative des Services Publics Locaux en date du 8 février 2023.

Le rapport présente notamment les comptes de l'exercice 2021, qui peuvent être synthétisés ainsi :

<b>Compte d'exploitation 2021</b>	
Recettes des droits de place	150 529 euros
<b>Total recettes</b>	<b>150 529 euros</b>
Charges d'exploitation	64 069 euros
Redevance due par le délégataire	150 121 euros
<b>Total dépenses</b>	<b>214 190 euros</b>
<b>Résultat courant</b>	<b>-63 660 euros</b>

Arrondis appliqués par le délégataire.

Le résultat négatif présenté par la société DADOUN Père et Fils s'explique par le fait que les recettes des droits de place ne couvrent pas les dépenses, composées des charges d'exploitation et de la redevance versée à la Ville, qui représente le plus gros poste de dépense pour le délégataire.

Il est précisé que la redevance due par le délégataire, en contrepartie de la mise à disposition du domaine public et des équipements connexes, est réactualisée chaque année, au plus tard le 30 juin. En 2021, le montant de la redevance a retrouvé son niveau contractuel, à la suite de l'abattement exceptionnel de -25% qui avait été octroyé en 2020, en raison de l'état d'urgence sanitaire et de l'interdiction de la tenue des marchés sur plusieurs semaines.

Les évolutions significatives observées entre 2020 et 2021 sont une augmentation des recettes des droits de place due à la reprise de l'activité, avec un maintien des charges mais une augmentation plus significatives des dépenses du fait du rehaussement du niveau de la redevance.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l'exposé de son Président et après avoir délibéré, vote par 30 voix Pour, 4 Contre (GACHET Jean-Pierre / PIOMBINO Patricia / SANCHEZ Philippe représentant : CONTICELLO Martine) et 8 Abstentions (FERAL Patrick / SAHUN Véronique / BOCCIA Hervé / ALLIOTTE Xavier)

APPROUVE le rapport annuel d'activité du délégataire société DADOUN Père et Fils tel qu'il a été établi pour l'année 2021.

Le Secrétaire de Séance

**M. SAHRAOUI**



POUR EXTRAIT CONFORME  
VITROLLES, le 31 mai 2023

P. le Maire et par délégation  
La Directrice des Affaires Juridiques et  
Institutionnelles

**C. LANZARONE**





## SOMMAIRE

- Présentation générale de la Délégation de Service Public
- Les marchés
- Sécurité et hygiène
- Tarifs applicables
- Données sur l'offre commerciale par marché
  - Nombre et liste des abonnés
  - Représentativité activités commerciales
  - Etats des entrées et sorties
- Les événements marquants de l'année
  - Synthèse
  - Les notes d'information de l'année
- Données Administratives & Financières
  - Compte d'exploitation
  - Explicatif



# PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE LA DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC

**Nature du service**  
Exploitation des marchés forains

**Autorité délégante**  
Ville de VITROLLES

**Déléataire**

DADOUN Père et Fils  
127 Bd du général Giraud  
94100 Saint-Maur-des-Fossés

**Contexte contractuel**

- Signature du contrat : 23 mai 2017
- Contrat conclu à compter du 1er juillet 2017 jusqu'au 30 juin 2022
- Durée : 5 ans

**Objet et étendue de la délégation**

- Application du règlement communal des marchés forains
- Placement des commerçants
- Supervision des opérations de déballage et de emballage
- Perception des droits de place / Délivrance des factures
- Développement / Dynamisation / Attractivité des marchés
- Prise en charge du coût des fluides
- Organisation et collaboration aux comités de suivi



CCSPL DU 8.02.2023

3

## TARIFS APPLICABLES

Il n'y a pas eu d'augmentation des tarifs pour l'année 2021

Tarifs du mètre linéaire (ML) pour l'ensemble des marchés forains	2020
Abonnés	1,82 €
Non abonnés	2,40 €
Passagers	2,56 €

Tarifs du mètre linéaire (ML) pour l'ensemble des marchés forains	2021
Abonnés	1,82 €
Non abonnés	2,40 €
Passagers	2,56 €

CCSPL DU 8.02.2023

4



## Données sur l'offre commerciale



CCSPL DU 8.02.2023

5



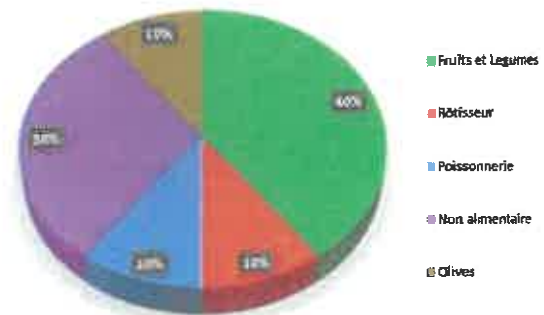
## Caractéristiques du marché Centre Urbain

### Représentativité activités commerciales

Activités commerciales	Nombre de commerçants
Fruits et légumes	4
Rôtisseur	1
Poissonnerie	1
Non alimentaire	3
Olives	1
<b>Total</b>	<b>10</b>

### Entrées/sorties

Mois	Activités	Entrée	Sortie
Février	Boucherie		1
Août	Légumes		1
Août	Légumes	1	
Octobre	Pizza		1
<b>Total</b>		<b>1</b>	<b>3</b>



CCSPL DU 8.02.2023

6



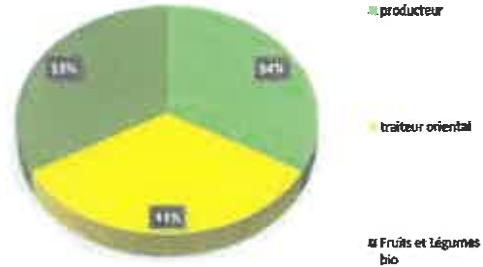




# CARACTÉRISTIQUES DU MARCHÉ PINCHINADES

## Représentativité activités commerciales

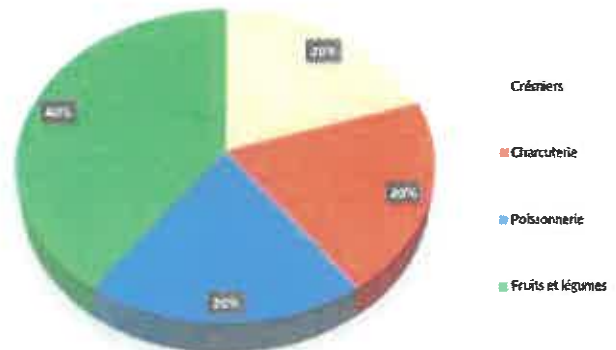
Activités commerciales	Nombre de commerçants
Producteur	1
Traiteur oriental	1
Fruits et légumes bio	1
<b>Total</b>	<b>3</b>



# CARACTÉRISTIQUES DU MARCHÉ PLACE DE L'AIRE

## Représentativité activités commerciales

Activités commerciales	Nombre de commerçants
Crémiers	1
Charcuterie	1
Poissonnerie	1
Fruits et légumes	2
<b>Total</b>	<b>5</b>

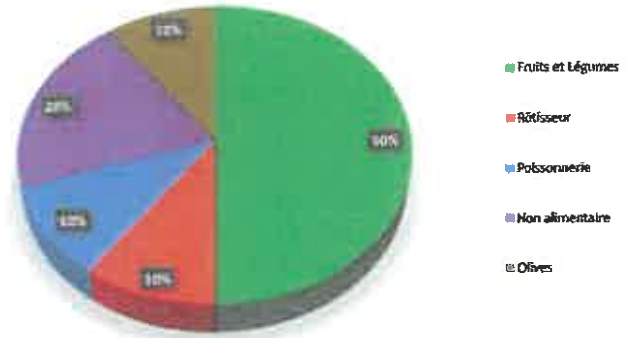




## CARACTÉRISTIQUES DU MARCHÉ SALYENS

### Représentativité activités commerciales

Activités commerciales	Nombre de commerçants
Fruits et Légumes	5
Rôtisseur	1
Poissonnerie	1
Non alimentaire	2
Olives	1
<b>Total</b>	<b>10</b>



### Entrées/sorties

Mois	Activités	Entrée	Sortie
Février	Boucherie		1
Mars	Légumes		1
Mars	Légumes	1	
Octobre	Pizzeria		1
<b>Total</b>		<b>1</b>	<b>3</b>

## DONNÉES ADMINISTRATIVES ET FINANCIÈRES







## COMPTE D'EXPLOITATION 2021

<b>Récettes des droits de place - Marché centre urbain</b>	<b>93 138 €</b>
Dont abonnés	27 836 €
Dont casuels	65 301 €
<b>Récettes des droits de place - Marché Pinchinades</b>	<b>1 464 €</b>
Dont casuels	1 464 €
<b>Récettes des droits de place - Marché Aire Village</b>	<b>3 154 €</b>
Dont casuels	3 213 €
<b>Récettes des droits de place - Place de la Liberté Saiyans</b>	<b>49 510 €</b>
Dont abonnés	14 940 €
Dont casuels	34 570 €
Refacturation des fluides	3 264 €
<b>Total recettes des droits de place</b>	<b>150 529 €</b>
<b>Achats</b>	
Consommation EDF	2 847 €
Consommation EAU	- €
Fournitures et maintenance matériel encaissement	588 €
Fournitures sacs poubelles	725 €
<b>Services extérieurs</b>	
Assurance responsabilité civile (0,12% du chiffre d'affaires)	181 €
Autres services extérieurs	
Animation des marchés	
Frais de siège (89€)	12 042 €
Communication digitale et réseaux sociaux	
<b>Charges de personnel</b>	
Salaires placier	30 076 €
Salaires responsables d'exploitation	17 205 €
Remboursement transport, hébergement, déplacement	
Forfait téléphonique	230 €
Matériel d'encaissement	176 €
<b>Total charges d'exploitation</b>	<b>64 069 €</b>
<b>Redevance fixe</b>	<b>150 121 €</b>
<b>Redevance variable (20% CA au-delà de 200k)</b>	
<b>Total redevance</b>	<b>150 121 €</b>
<b>Résultat courant</b>	<b>63 660 €</b>

### Explicatif

Après une année 2020 très compliquée compte tenu de la crise sanitaire, l'exploitation de l'année 2021 ne nous a pas permis de retrouver les résultats de 2019 et nous restons très éloignés du prévisionnel et donc de l'équilibre financier de la DSP.

- Le total des recettes des droits de place se chiffre à 150 529 € et est inférieur de 109 537 €, soit - 42 %, par rapport à notre compte d'exploitation prévisionnel.

Cette baisse est notamment due aux différences avec le compte prévisionnel de :

- 73 698 € (- 44 %) sur le marché du Centre Urbain
- 34 197 € (- 41 %) sur le marché de la Liberté

- Le total des charges d'exploitation est inférieur de 29 167 € au compte d'exploitation prévisionnel, du fait notamment des charges d'eau qui sont nulles, des opérations d'animation qui n'ont pas pu avoir lieu (- 9 600 €), du poste frais de siège, indexé sur les recettes, et donc inférieur de 8 763 €, et des charges de personnel qui baisse de 6 072 € par rapport au prévisionnel.

La redevance fixe est de 150 121 (soit 100 % du total des recettes des droits de place).

Le chiffre d'affaires prévisionnel n'est pas atteint et notre résultat d'exploitation est cette année encore déficitaire, avec un résultat négatif de 63 660 €.

